



# LES RANDONNEURS HYEROIS

« Les Copains d'Abord »

11, Rue de Limans - 83400 HYERES

☎ 04 94 65 55 31

E-Mail : randonneurshyerois@gmail.com

## DEMANDE D'ADHESION 2011/2012

**RENOUVELLEMENT** (Ancien adhérent en 2010/2011)

**ABONNEMENT MAGAZINE** (Passion Rando)

(réservé aux licenciés FFR des randonneurs hyérois)

**PREMIÈRE ADHÉSION AU CLUB**

**DÉJÀ LICENCIÉ FFR** (Venant d'une autre association)

**ANCIENS MEMBRES SANS RANDOS**

NOM : <u>MONSIEUR</u>	PRENOM :	N° de licence (s'il est connu) :
Date de naissance (obligatoire) : .... / .... / .....		
NOM : <u>MADAME</u>	PRENOM :	N° de licence (s'il est connu) :
Date de naissance (obligatoire) : .... / .... / .....		
NOM : <u>ENFANT (1)</u>	PRENOM :	N° de licence (s'il est connu) :
Date de naissance (obligatoire) : .... / .... / .....		
NOM : <u>ENFANT (1)</u>	PRENOM :	N° de licence (s'il est connu) :
Date de naissance (obligatoire) : .... / .... / .....		
Adresse de la famille :		
TELEPHONE FIXE :	PORTABLE :	E MAIL avec votre accord et usage exclusif pour envoi modifications du programme ou évènements du club

(1) Enfant fiscalement à charge vivant sous le même toit que les parents et ayant moins de 25 ans.

### DECLARATION

J'ai noté que la loi 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi 2000-627 du 06-07-00 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé une assurance pour couvrir mes propres accidents corporels par l'intermédiaire de l'une des 4 licences dont la tarification et les risques couverts sont détaillés dans le document qui m'a été remis lors de ma demande d'adhésion, ainsi que les options d'assurance que je peux prendre directement auprès de la FFR. (Conseillées aux adhérents exerçant une activité)

En outre, je déclare, pour chacune des activités auxquelles je participerai directement ou ferai participer les enfants ci-dessus nommés, dont j'ai la charge ou dont je détiens l'autorisation parentale :

- être en bonne condition physique,
- ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la randonnée (ou l'une des autres activités),
- informer, avant et pendant la randonnée (ou l'une des autres activités), l'Animateur de tout problème spécifique et/ou ponctuel relatif à mon état de santé et pouvant nuire à ma propre sécurité et/ou celle du groupe,
- être convenablement équipé. (Voir page informations)
- me plier à toutes les consignes de l'Animateur, avant et pendant la randonnée (ou l'une des autres activités),
- accepter le contrôle des licences, que je devrai toujours avoir avec moi ainsi que ma carte Vitale, avant chaque départ en randonnée (ou l'une des autres activités),
- d'une manière générale respecter les statuts et le règlement intérieur de l'Association qui sont à ma disposition ou qui peuvent m'être fournis à ma demande.

## VOTRE COTISATIONS 2011 – 2012

La cotisation est fonction du nombre de personnes et des risques couverts par l'assurance de la FFR. Les différentes assurances : IRA, FRA, IMPN et FMPN sont présentées sur la feuille annexe ci jointe, page 3.

- Première adhésion au Club**                       **Déjà licencié FFR dans un autre Club**   
**Renouvellement**                                       **Anciens membres sans randos**   
**Abonnement magazine : ajouter 6 €**   
 (Ne s'applique pas aux licenciés externes)

		Personne seule	Couple même Adresse*	Enfants
Rando seule/Individuelle	<b>IRA</b>	50 €		
Rando seule/Familiale	<b>FRA</b>		94 €	12 €
Multi Loisirs/Individuelle	<b>IMPN</b>	58 €		
Multi Loisirs/Familiale	<b>FMPN</b>		110 €	12 €
Licencié FFR auprès d'un autre Club		29 €	53 €	12 €
Anciens membres sans randos		29 €	53 €	

(\*) Les **couples** où les **2 conjoints** ne **résident** pas à la **même adresse** doivent ajouter **5 €** pour l'envoi des programmes.

**VOTRE COTISATION EST DE : .....€**

Cette cotisation est à payer de préférence par **chèque** libellé à l'ordre des **« Randonneurs Hyérois »**

### **PIECES à FOURNIR** (Cocher le rond correspondant à chaque pièce fournie)

- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la randonnée de moins de trois mois, sauf pour les anciens membres sans randos.
- Une demande d'adhésion signée (2<sup>ème</sup> page).
- Le paiement de la cotisation par chèque libellé à l'ordre des **Randonneurs Hyérois** .
- Pour ceux qui adhèrent déjà à la FFR comme membre d'une autre association : Photocopie OBLIGATOIRE de la licence FFR 2011/2012 indiquant le N° de la licence et le type d'assurance souscrite.

*Ces informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement à la gestion de l'Association. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Pour cela, veuillez vous adresser à la Trésorière "Licences".*

**Droit à l'image** : vu la loi, **veuillez cocher la case suivante** si vous ne voulez pas figurer sur les photos publiées par le Club

Fait à : ..... Le : .....

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite "**lu et approuvé**"

Signature de Monsieur :

Signature de Madame :

Document à conserver par l'adhérent. (Y joindre la lettre licence adressée par la FFR)



## LES RANDONNEURS HYEROIS

« Les Copains d'Abord »

11, Rue de Limans - 83400 HYERES

☎ 04 94 65 55 31

E-Mail : randonneurshyerois@gmail.com

Saison 2011/2012

### DETAIL DES DIFFERENTES LICENCES

Les licences **Familiales** concernent : le titulaire + le conjoint et/ou les enfants fiscalement à charge vivants sous le même toit et ayant moins de 25 ans.

Licence de base :	individuelle IRA = 19,90 €	Familiale FRA= 39,70 €.
-------------------	----------------------------	-------------------------

#### Activités assurées

Réunions associatives statutaires, de gestion, de travail ou récréatives.

Pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier, aussi bien dans la cadre associatif que sur initiative personnelle.

Le trajet A/R « domicile-lieu de la réunion ou de la randonnée » est couvert.

Cheminements sur sentiers balisés ou non et hors sentier, y compris sur des sentiers possédant des aménagements destinés à faciliter la progression (échelle et mains courantes) et sur la neige, sans limite d'altitude en montagne, à pied ou avec raquettes à neige, ski de fond ou marche nordique,

MAIS SONT EXCLUS:

- le parcours exigeant un matériel spécifique de sécurité à la haute montagne (alpinisme, glacier, via ferrata) et l'escalade.
- la garantie de la responsabilité de l'animateur encadrant un groupe hors sorties associatives.

Licence Multi loisirs :	individuelle IMPN= 28,30 €	Familiale FMPN= 56,20 €
-------------------------	----------------------------	-------------------------

#### Complément à la licence de base (IRA ou FRA) pour l'assurance IMPN ou FMPN :

- La randonnée alpine et de montagne avec parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation PD. (Peu Difficile) de l'échelle internationale de l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinisme) en référence au guide le plus utilisé sur un secteur donné.
- Des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : cyclotourisme, VTT ; activités d'eau vives : canoë-kayak, canyonisme, raft, hot dog, nage en eau vive, via ferrata ; sports de glisse hivernaux: ski alpin et disciplines associées sur piste et hors-piste dans le domaine des stations, ski de montagne sur piste et hors-piste dans le domaine skiable des communes avec matériel ad hoc sans toutefois dépasser la cotation PD+, 2.3 ou S3 (pour toutes informations, consultez [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)). Plus généralement, les pratiques de loisirs en plein air footing, boules, pêche, golf, équitation, patinage sur glace et à roulettes, luge, tennis, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, voile, surf et plongée en apnée.

Pour plus de renseignements sur les montants garantis, voir la fiche accompagnant l'envoi de votre licence

### INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Quelques-unes des "Règles d'Or" des Randonneurs Hyérois "Les Copains d'Abord"

La participation à nos activités est réservée aux adhérents à jour de leur cotisation et de leur licence F.F.R. 2012

**L'inscription au club et la licence FFR 2012 sont valables du jour de l'inscription jusqu'au 31 décembre 2012. Les garanties d'assurances qui y sont rattachées sont valables du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 décembre 2012 (soit 16 mois).**

Les nouveaux venus peuvent bénéficier d'une sortie d'essai avant d'adhérer. (Ceci ne concerne pas les anciens qui auraient oublié de renouveler leur adhésion au 31 décembre)

Les nouveaux adhérents doivent commencer par des sorties "1 étoile" des mardis ou des samedis après-midi et se présenter à l'animateur avant le départ de la randonnée.

**Avis important : Vous devez toujours avoir sur vous à chaque sortie : votre carte VITALE et votre LICENCE qui est marquée d'un numéro personnel, afin de pouvoir justifier le type de contrat avec lequel vous êtes assuré et pouvoir le mettre en œuvre en cas d'accident.**

**Nota** : Le risque de la via ferrata est couvert par les licences IMPN pour l'adhérent s'il est conduit par un moniteur agréé, les animateurs de l'association ne sont pas couverts en responsabilité civile et juridique pour cette pratique

## CLASSIFICATION DES RANDONNEES

**Noire :** Cette indication, notée dans le descriptif des randonnées concernées, est placée pour alerter le randonneur sur les difficultés particulières d'allure, de terrain ou de technique de la randonnée choisie. Ces randonnées sont conseillées uniquement aux randonneurs confirmés.

### Journée :

- 1 étoile \***      **randonnée modérée :**  
Moins de 15 km **et** dénivelé inférieur à 500 m.
- 2 étoiles \*\***    **randonnée moyenne :**  
Jusqu'à 20 km **et/ou** dénivelé inférieur à 800 m.
- 3 étoiles \*\*\***   **randonnée difficile :**  
Supérieure à 20 km **et/ou** dénivelé supérieur à 800 m.

### Demi-journée :

- 1 étoile \***      **randonnée modérée :**  
Moins de 9 km **et** dénivelé inférieur à 400 m.
- 2 étoiles \*\***    **randonnée moyenne :**  
Supérieure à 9 km **et/ou** dénivelé supérieur à 400 m.

### **Participation aux frais de transport :**

*Elle est fixée tous les ans par l'assemblée générale. A titre indicatif elle est actuellement de 0,30 € par km et divisé par le nombre d'occupants présents dans la voiture.*

*Les frais d'autoroute sont partagés par le nombre de personnes dans la voiture.*

**Pour les activités avec réservation, transport, hébergement, spectacles, festivités**, etc., des arrhes seront demandées à chaque participant et celles-ci ne seront pas remboursées en cas d'annulation par l'intéressé hors cas de force majeure. Les réservations ne seront effectives qu'après règlement.

**Les participants aux randonnées doivent être correctement équipés**, c'est-à-dire :

- **matériel obligatoire** : chaussures de randonnée, sac à dos, provision d'eau et de nourriture et éventuellement médicaments personnels avec leurs notices d'utilisation.
- **matériel recommandé** : cape de pluie, vêtements en fonction de la saison et du lieu de randonnée, 2 bâtons et plus particulièrement tout matériel indiqué par l'animateur lors de la présentation de la randonnée

### **ATTENTION !!!**

- \* Les animateurs sont en droit de refuser la participation d'un membre qui leur paraîtrait insuffisamment équipé ou dont la forme physique ne leur semble pas compatible avec le niveau de la randonnée proposée
- \* L'association et les animateurs sont dégagés de toute responsabilité lorsqu'un participant quitte volontairement le groupe au cours d'une randonnée.
- \* Les participants doivent respecter les consignes données par l'animateur : l'itinéraire, les cadences et l'horaire de marche.
- \* Chaque membre de l'association, en fonction de ses besoins thérapeutiques et spécifiques, doit prévoir sa propre pharmacie.
- \* Les randonneurs doivent se présenter 10 mn avant l'heure de départ au lieu indiqué et rappelons-le être munis : de **sa licence** pour pouvoir la présenter à l'animateur et de **sa carte Vitale**.
- \* La participation des animaux de compagnie aux randonnées est strictement interdite.

**Les animateurs vous souhaitent de faire de belles randonnées. Nous sommes tous des bénévoles qui prenons à cœur "la bonne marche" de notre club.**

**Cordialement.**